



# **REGLEMENT DE JEU ET D'UTILISATION DES COURTS** **TENNIS CLUB STADE-LAUSANNE**



## **Généralités**

La durée de chaque partie est de 1 heure. En cas de fortes affluences ou si le nombre de terrains est réduit, le préposé à la réservation ou le secrétariat peuvent en tout temps réduire le temps de jeu à 45 minutes. Ils ont également la responsabilité de faire appliquer le présent règlement.

La réservation d'un court se fait en plaçant sur le tableau la/les plaquette(s) du /des joueur(s) concerné(s).

Un court ne peut-être réservé plus de 3 heures à l'avance afin d'éviter les confusions sur le tableau de réservation entre le matin et l'après-midi.

La plaquette d'un seul joueur suffit pour réserver le court. Elle est placée en face du début de l'heure de la partie. Jusqu'à ce moment-là, le joueur ne doit plus quitter l'enceinte du Club s'il ne veut pas que sa réservation soit annulée. Au plus tard 10 minutes avant le début de la partie, son (ses) partenaire(s) doit (doivent) être présent(s) et placer sa (leurs) plaquette(s) sur le tableau.

Si les joueurs inscrits sur un court ne se présentent pas sur le terrain à l'heure prévue, le préposé à la réservation peut en faire bénéficier d'autres joueurs 15 minutes plus tard.

Les réservations doivent respecter la séquence naturelle des parties et ne pas laisser un battement entre la fin d'une partie et le début de la suivante.

## **Tenue sur les courts**

Seule la tenue de tennis est autorisée. En principe, le blanc doit dominer. Si les 2 pièces de l'habillement sont de la même couleur, celle-ci devra être de teinte pastel.

Il est interdit de jouer torse nu. (Il est également interdit d'être torse nu dans l'enceinte du club).

Il est interdit de pénétrer sur un court avec des chaussures autres que des pantoufles de tennis (semelles sans aspérités).

Seuls les joueurs sont autorisés à pénétrer sur les courts de tennis. Les parents, amis, enfants et autres accompagnants sont priés d'attendre à l'extérieur des courts en été et des bulles en hiver.

## **Priorités et restrictions**

Les mercredis de 13h15 à 17h15 tous les courts sont réservés pour les juniors. Cependant le préposé à la réservation ou le responsable des cours juniors peut modifier le nombre de courts réservés en fonction du nombre de juniors présents.

Les responsables compétition et le secrétariat peuvent, en tout temps, réserver des courts pour des tournois, des rencontres d'interclubs ou des entraînements.

Seul le staff technique peut évaluer l'état des courts et décider de les ouvrir ou non.

## **Jeu à la lumière artificielle**

Les courts sont éclairés, du lundi au samedi (exceptés jours fériés) jusqu'à 22h00, du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre. Les joueurs sont avertis par le gardien si celui-ci est présent, de quitter les places de jeu à 21h45 afin que ce dernier puisse procéder à l'entretien. En cas de faible affluence, les gardiens ont la possibilité de déplacer les joueurs afin de les regrouper sur des courts adjacents pour limiter le nombre de courts éclairés.

Les courts ne sont pas éclairés les dimanches ainsi que les jours fériés. Les gardiens procèdent à la fermeture des courts en fonction du temps nécessaire à leur entretien avant la tombée de la nuit.

## **Jeu lorsqu'une partie des courts est impraticable**

Lorsqu'une partie des courts est impraticable, comme p.ex. en cas de pluie, l'utilisation des courts est régie par les règles suivantes :

### *Liste d'attente*

Pendant que les gardiens procèdent à la remise en état des courts, les membres et les professeurs doivent poser leur plaquette de jeu et celle(s) de leur(s) partenaire(s) de simple ou de double, sur une liste d'attente prévue à cet effet et placée devant le tableau de réservation ou au secrétariat. Dès l'ouverture des premiers courts, les gardiens déplaceront, sur le tableau de réservation et dans l'ordre chronologique des inscriptions, les plaquettes des partenaires de jeu, selon le principe de « premier arrivé - premier servi ».

### **Réglementation des plaquettes**

Chaque membre est responsable de sa plaquette. En cas d'oubli, une plaquette de remplacement dite «provisoire» et coûtant Fr. 1.-, datée et portant le nom du membre, lui sera remise par le secrétariat ou le préposé au tableau. Elle sera valable durant une journée. Les plaquettes oubliées au tableau de réservation pourront être récupérées au secrétariat ou au tableau de réservation moyennant versement d'un don de Fr. 1.- destiné au mouvement junior.

En cas de perte de la plaquette, un duplicata sera remis par le secrétariat, contre paiement de Fr. 5.-.

### **Invitations (membres)**

Les membres actifs adultes bénéficient, chaque saison d'été, de deux invitations gratuites dès le 1<sup>er</sup> juin. La carte de membre est alors percée pour chaque invitation utilisée. Les membres qui perdent leur plaquette de jeu dès le 1<sup>er</sup> juin, perdent ainsi leurs invitations.

### **Locations (non-membres)**

Les courts peuvent être loués par des non-membres, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le mercredi matin. En dehors de ces heures, en cas de faible affluence, le préposé au tableau de réservation, le secrétariat ou le gardien de service, peuvent louer des courts, si cela ne porte pas préjudice aux membres.

Le prix est de Fr. 20.- par personne pour 1 heure en simple, Fr. 10.- par personne pour 1 heure en double, Fr. 12.- pour les étudiants et Fr. 10.- pour les jeunes en dessous de 18 ans. Il est possible d'acheter 11 coupons pour le prix de 10.

### **Utilisation des paniers de balles**

Les paniers de balles ne sont autorisés sur les courts que pour les cours privés donnés par les professeurs du club, les entraînements officiels indiqués par une plaquette de réservation du club (cours juniors, stages, entraînements interclubs, etc.) ou lors d'un entraînement familial (ex : entraînement père-fils). En général, les séances d'entraînement avec panier de balles doivent se dérouler sur les courts 5 à 8 et 11 à 18. Les autres courts ne doivent être utilisés à cet effet qu'à titre exceptionnel et avec l'accord du gardien de service, du responsable du tableau ou du secrétariat du club. Dans tous les cas, les utilisateurs devront veiller à ne pas déranger les joueurs des courts voisins.

### **Arrosage des courts**

Il est strictement interdit d'arroser les courts. L'arrosage est uniquement réservé aux gardiens, au staff et aux professeurs du club.

### **Professeurs**

Pierre Berney	Tél. 079.374.66.75	Jonathan Wawrinka	Tél. 079.458.06.72
Pierre-André Blondel	Tél. 079.628.74.90	Erfan Djahangiri	Tél. 078.632.82.45
Stéphanie Zambaz	Tél. 079.371.11.91	Bertrand Niklès	Tél. 078.613.33.10
Hervé Quéré	Tél. +33 6 26 25 17 55		
Florian Bourdin ( <i>Préparateur physique</i> )	Tél. +33 6 35 30 21 78		

Ces derniers sont indépendants. Vous êtes priés de prendre contact directement avec eux pour des leçons. Il n'est pas nécessaire d'être membre du club pour bénéficier de leur enseignement. En revanche, les non-membres doivent s'acquitter de la location du court auprès du secrétariat avant leur cours de tennis.